

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **17 septembre 2012**

Décision n° **B-2012-3472**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant à Mme Anne-Marie Cordier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 septembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 18 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mmes Domenech Diana, Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel (pouvoir à M. Assi), Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Julien-Laferrière, Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Daclin, Arrue, Claisse, Rivalta, David G..

Bureau du 17 septembre 2012**Décision n° B-2012-3472**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Acquisition d'un terrain nu situé lieu-dit Le Mas, rue du Buisson et appartenant à Mme Anne-Marie Cordier**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône et de la création d'un bassin de rétention en vue de traiter les eaux de ruissellement, la Communauté urbaine de Lyon a, par délibération n° 2011-2007 du Conseil du 7 février 2011 réaffirmé l'objet du projet, confirmé l'intérêt général de cette opération et pris acte de l'avis favorable du commissaire-enquêteur sur la déclaration d'utilité publique, sur la déclaration d'intérêt général et sur la cessibilité des emprises nécessaires à la réalisation du projet.

Par arrêté n° 2011-4257 du 1er juillet 2011, le Préfet du Rhône, Préfet de la Région Rhône-Alpes a déclaré d'utilité publique les acquisitions des terrains et les travaux à entreprendre par la Communauté urbaine pour la réalisation du projet de requalification de la rue du Buisson et la création du bassin de rétention.

Par arrêté n° 2012-1214 du 9 février 2012, le Préfet du Rhône, Préfet de la Région Rhône-Alpes a déclaré cessible au profit de la Communauté urbaine les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation dudit projet.

La Communauté urbaine se propose donc d'acquérir une parcelle de terrain nu, libre de toute location ou occupation, située lieu-dit Le Mas, rue du Buisson à Fleurieu sur Saône et appartenant à madame Anne-Marie Cordier.

Cette parcelle, d'une superficie de 43 mètres carrés est à détacher d'une parcelle de terrain de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 177 de la section AB.

Aux termes du compromis qui a été établi, madame Anne-Marie Cordier consentirait à céder ledit terrain, libre de toute location ou occupation, au prix de 4 300 €, auquel s'ajoute une indemnité de emploi de 860 €, soit un montant total de 5 160 €, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 30 mars 2012 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 5 160 €, indemnité de emploi comprise, d'une parcelle de terrain nu de 43 mètres carrés à détacher d'une parcelle de plus grande étendue, cadastrée sous le numéro 177 de la section AB, située lieu-dit Le Mas, rue du Buisson à Fleurieu sur Saône et appartenant à madame Anne-Marie Cordier dans le cadre du projet de requalification de la rue du Buisson et de la création d'un bassin de rétention à Fleurieu sur Saône.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O1345, le 12 juin 2006, pour la somme de 40 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 5 160 € correspondant au prix de l'acquisition et de 600 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 septembre 2012.